

REGLEMENT DE LA MARCHE ROSE MARSEILLAN 2026

La Marche Rose de Marseillan est une manifestation caritative organisée par l'antenne de la Ligue contre le cancer de Marseillan en partenariat avec la ville, afin de sensibiliser la population au cancer du sein et à son dépistage.

Cette année la ligue propose 2 parcours 5 et 8 kms, non chronométrés, Les fonds seront entièrement reversés à la ligue contre le cancer de l'Hérault.

Le présent règlement s'applique à tous les marcheurs, accompagnants, bénévoles.

ARTICLE 1 Descriptif

Marche Rose (tous en rose) de 5 et 8 kms .

Date : dimanche 11 Octobre 2026

Départ et arrivée : Esplanade du port, Marseillan ville.

Trajet :

5 kms : Départ du port de Marseillan, quai de Toulon, chemin de la promenade de la Belle Scribote jusqu'à la pointe des Onglous où se trouve le point de ravitaillement. Et retour en sens inverse. Chemin goudronné, plat, accessible à tous sans difficulté.

8 kms : poursuite après le point de ravitaillement vers le nord, par le chemin du Boudas. Au bout du chemin prendre à droite pour rejoindre la piste cyclable. Traversée du canal du midi au niveau du pont en empruntant le chemin du halage sur environ 2.5/3 kms. Rejoindre la Belle Scribote au niveau du point de ravitaillement, jusqu'au bout, quai de Toulon et arrivée au port. Parcours sans difficulté, avec de la terre et des graviers sur le chemin du halage, présentant quelques irrégularités.

Horaires : Départs échelonnés mais rassemblement de tous les participants à 9 Heures sur le port *pour une photo inédite organisée par la Mairie.*

Le 1er départ se fera dès 9h45. A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires.

ARTICLE 2 Inscriptions

Les inscriptions se feront essentiellement sur le site ats-sport.com. Marche Rose Marseillan 11/10/2026 - 5, 8 km et enfants de moins de 14 ans .

Les inscriptions pourront être également prises sur notre stand du Forum des Associations, Samedi 5 septembre matin ou sur notre stand du Marché ville, Mardi 6 Octobre matin.

Quelques inscriptions pourront être prises sur place le 11 Octobre avant 9 heures, en fonction des disponibilités et des places.

Renseignements :

Notre site Facebook : Ligue contre le cancer - Délégation Marseillan (Hérault). N'hésitez pas à vous inscrire sur notre page.

Ats-sport.com .

Laurence BARBET 06 09 60 19 02

Claude MALLET 06 62 23 37 44

ARTICLE 3 Droits d'inscription

Adultes 10 €

Enfants - 14 ans gratuit

1 bandanas rose sera remis à chaque participant, offert par la Mairie et un cadeau vous sera remis sur place par les bénévoles de la Ligue.

Un ravitaillement est inclus au niveau de la pointe des Onglous.

ARTICLE 4 Participants

La Marche est ouverture à toutes et tous.

Les clubs de Cani cross sont les bienvenus et les propriétaires qui souhaitent venir avec leur chien le sont également, tenus en laisse..

Les chiens de catégorie 1 ne sont pas admis.

Les chiens de catégorie 2 devront être soumis à approbation et être muselés.

Nous comptons sur la bienveillance de chacun pour faire participer les chiens habitués aux promenades collectives.

Afin de ne pas faire attendre nos animaux, ils partiront avant les marcheurs.

ARTICLE 5 Annulation ou report

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation en cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral ...), ne garantissant pas une sécurité maximale pour l'ensemble des concurrents mais les frais d'inscriptions restent acquis pour l'organisation et la ligue contre le cancer.

En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

ARTICLE 6 Environnement

Il est demandé aux participants de respecter la nature en conservant avec eux les déchets, emballages, papiers, nourriture, déjections canines... et de les déposer dans les poubelles sur le parcours.

ARTICLE 7 Bienveillance

Chaque participant s'engage à respecter les organisateurs, les bénévoles, les représentants des services publics... sans qui la marche ne pourrait avoir lieu.

La bienveillance est également souhaitée entre les participants et les promeneurs.

Des bénévoles seront présents sur le parcours afin de veiller au bon déroulement de la marche et intervenir en cas de besoin.

ARTICLE 8 Droits à l'image

Les organisateurs, la Mairie de Marseillan, la presse pourront être amenés à utiliser et exploiter des images des participants et/ou enfants mineurs.

Ce pour la réalisation de supports de communication faisant l'objet d'une diffusion publique (sites internet, réseaux, journaux ...)

Les participants acceptent et autorisent à titre gratuit, l'exploitation de ces photos ou vidéos.

ARTICLE 9 Acceptation

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

La Ligue contre le Cancer - Antenne de Marseillan

Créé avec
MobioOffice